

## CONSEIL MUNICIPAL du 13 MAI 2008

**PRÉSENTS** : MM. Henri AVET-LE-VEUF, Jacqueline BARRAT, André BOUVET, Christian COUTAGNE, Isabelle DIJEAU, Michel ESSEVAZ-ROULET, Jean-Luc FOL, Jean-Pierre FUENTES, Guy BERNARD-GRANGER, Chantal LACROIX, Philippe LEREBOURS, Sébastien LETONDAL, Cyrille MASSENET, Karine POUILLARD, Odile SYLVESTRE-GROS, Mathieu TISSOT, Michèle VIBERT, Louis VUAGNOUX

Excusés : MM. Martine SCOTTON, Muriel BORDIGNON, Xavier CLÉMENT, Marie-Claude DE DONNO

Procurations : Mme M. SCOTTON à M. A. BOUVET  
Mme M. BORDIGNON à M. VIBERT

Madame Odile SYLVESTRE-GROS a été élue secrétaire.

### 1 – Adoption du compte rendu de la précédente réunion publique du 22 avril 2008 :

Le Compte rendu n'appelle pas d'observations particulières et est adopté.

### 2 – Désignation des délégués du Conseil Municipal dans les associations locales :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **DECIDE** à l'unanimité, conformément à l'Article L 2121-21 du C.G .C.T. de ne pas procéder à cette désignation au scrutin secret et **DESIGNE** en qualité de délégué :

- Madame Michèle VIBERT et Monsieur Jean-Pierre FUENTES à l'Ecole Intercommunale de Musique de Metz-Tessy
- Messieurs Jean-Pierre FUENTES et Jean-Luc FOL au Comité de l'U.S. Pringy Tennis.
- Monsieur Jean-Pierre FUENTES et Madame Jacqueline BARRAT au Comité CRAN/PRINGY BASKET.
- Monsieur Guy BERNARD-GRANGER et Madame Jacqueline BARRAT au Comité de l'U.S. PRINGY FOOT.
- Monsieur Guy BERNARD-GRANGER au Comité du Cyclo-Club.
- Monsieur Mathieu TISSOT au Comité du Ski Club du Fier.
- Monsieur Jean-Luc FOL au Comité de l'Ecole de Karaté.
- Messieurs Henri AVET LE VEUF, Mathieu TISSOT et Madame Michèle VIBERT au Comité des Fêtes.
- Mesdames Karine POUILLARD et Michèle VIBERT aux Comités de la Bouquinerie et de « Familles Rurales ».
- Monsieur Mathieu TISSOT et Madame Chantal LACROIX au Comité des « Amis de Gräfenberg »
- Monsieur Henri AVET LE VEUF au Comité de Pringy-Rebra.

### 3 – Attribution du marché de travaux relatif à l'extension du restaurant scolaire :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 63/07 du 24 juillet 2007, qui décidait de confier à l'architecte Jérôme GEORGEOT et son équipe la mission de maîtrise d'œuvre pour l'agrandissement et la restructuration des locaux du restaurant scolaire.

Une consultation des entreprises a été organisée par procédure de marché négocié. Après l'ouverture des plis du 1<sup>er</sup> avril, une négociation a eu lieu avec les entreprises ayant remis une offre, la Commission d'Ouverture des Plis s'est réunie le 15 avril 2008 et a procédé à l'analyse des offres négociées.

### Les entreprises retenues sont les suivantes :

LOT N°	ENTREPRISES	PRIX H.T. en Euros
01 – Maçonnerie	DUFRENE	62 101.46
02 – Ossature bois- Charpente Couverture	CHARPENTE DU LAC	43 792.62
03 – Menuiserie Aluminium extérieure	ISOMIR	16 765.00

05 – Cloisons sèches - Isolation	IPM	8 350.04
06 – Plafonds Suspendus	EPC	3 000.00
07 – Carrelages - Faïences	Mignola Carrelages	12 500.00
08 – Peinture	Centre Saint Vincent	5 400.00
09 – Clôture - Portail	Natur'Décor	1 244.60
10 – Electricité	G.E.A.	15 788.57
11 – Chauffage sanitaire	Fluid'air	43 332.00

Le lot 04 – « Menuiserie Intérieure » est déclaré infructueux, celui-ci fera l'objet d'une nouvelle consultation selon la procédure d'un marché négocié avec publicité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents et représentés la décision de la Commission et **AUTORISE** M. le Maire à signer le marché avec les différentes entreprises retenues et toutes les pièces s'y rapportant.

**4 – Attribution du marché de travaux concernant le réseau chaleur du nouveau Groupe Scolaire :**  
(point reporté à une séance ultérieure)

**5 – Renouvellement de la convention d'adhésion au service Prévention des Risques Professionnels auprès du CDG 74 :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération N° 87/04 du 14 septembre 2004 décidant l'adhésion au service « Prévention, Hygiène et Sécurité » créé par le Centre Départemental de Gestion de la Haute Savoie (CDG 74) en 1996.

Ce service permet aux collectivités de mettre en œuvre leurs obligations en matière de prévention des accidents de services et des maladies professionnelles, notamment pour :

- la formation et l'accompagnement des Agents Chargés de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de la collectivité
- l'inspection des modalités d'application des obligations d'hygiène et de sécurité au profit de leurs agents affectés dans les différents services.

La convention mise en place en 2004 a permis à la collectivité, qui ne possède pas son propre Comité Technique Paritaire ni d'agent chargé de la fonction d'inspection, d'obtenir aides et conseils notamment en matière d'inspection, de documentation, de formation, d'accompagnement lors des démarches de prévention, ...

Aujourd'hui, la précédente convention est expirée et Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer une nouvelle convention qui prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2007 pour une durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **DECIDE** à l'unanimité des membres présents et représentés, d'adhérer au service Prévention Hygiène et Sécurité du Centre de Gestion de la Haute Savoie et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**6 – Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Union Sportive Pringy Foot :**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de l'Union Sportive de Pringy, section Foot, l'informant que l'équipe des benjamins du Club doit participer à la finale régionale de la Coupe de France à Mably (Loire). A ce titre, elle sollicite par conséquent une subvention pour l'aider à financer les frais inhérents à cette participation.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **VU** l'avis favorable de la Commission Vie Locale, Sports et Culture du 21 avril 2008, **DONNE SON ACCORD** à l'unanimité des membres présents et représentés pour verser une subvention exceptionnelle de 600 € (six cents Euros) à l'Union Sportive de Pringy, section Foot, pour l'aider à financer cette participation.

**7 – Demande de versement de subvention par le SIESS – programme de travaux Eclairage Public 2007 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux d'éclairage public inscrits au programme 2007 du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Services de SEYSSEL (SIESS) ont été réalisés selon le tableau suivant :

N° OP. REGIE	COMMUNE	POSTES	LOCALISATION	MONTANT TTC
07/004/E	PRINGY	Contamines	E.P. Carrefour Contamines	6 498.84 €
04/020/E	PRINGY	La Salle	E.P. Devant Collège La Salle	37 283.67 €

Ces travaux, financés par la commune pour un montant total de 43 782.51 € TTC, sont subventionnés à hauteur de 10 982.23 € par le SIESS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **SOLLICITE**, à l'unanimité des membres présents et représentés, le versement de cette subvention par le SIESS pour le montant indiqué ci-dessus.

### **8 – Adoption des tarifs des vacations funéraires :**

Les opérations funéraires mentionnées aux articles R. 2213-53 et R. 2213-54 du Code Général des Collectivités Territoriales effectuées par les policiers municipaux pour des décès survenus sur la commune de Pringy ouvrent droit à vacation funéraire.

Ces vacations sont versées par les familles au profit des policiers municipaux qui ont procédé à ces interventions entre 09 h 00 et 12 h 30 et entre 14 h 00 et 18 h 00. Lorsque sur la demande de la famille, les opérations sont effectuées à d'autres heures, le montant de la vacation est doublé.

Les exhumations sont toujours faites avant neuf heures du matin. Elles ne donnent pas lieu à cette majoration.

VU que la police municipale exerce ses compétences en matière funéraire sur le territoire des communes d'ARGONAY, EPAGNY, METZ-TESSY et PRINGY,

VU qu'une harmonisation du montant de ces vacations est en discussion au Sénat ainsi qu'une simplification des procédures,

Monsieur le Maire propose, en accord avec les Maires des communes d'ARGONAY, EPAGNY et METZ TESSY de fixer le montant de la vacation pour une opération de police funéraire à 15 €.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** le tarif de vacation funéraire à 15 €.

### **9 - Rémunération des heures supplémentaires aux agents de catégorie B dont le traitement excède l'indice 380 : (point reporté à une séance ultérieure)**

### **10 – Désignation des jurés d'assises 2009 :**

Monsieur le Maire donne lecture de la Circulaire Préfectorale N° 2008/030 du 10 avril 2008 précisant qu'il y a lieu d'établir la liste préparatoire des jurés d'Assises pour l'année 2009.

Monsieur le Maire procède donc au tirage au sort, sur la liste électorale, de 15 (quinze) électeurs en rappelant que ne devront pas être retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit. Le tirage au sort a désigné :

1° **Mademoiselle Valérie QUELEN**  
N° Electeur : 2003  
Née le 18 Novembre 1966 à Brest (29)

5° **Monsieur Yves BECQUET**  
N° Electeur : 133  
Né le 22 décembre 1959 à Boulogne sur Mer (62)

2° **Monsieur Aurélien DE DONNO**  
N° Electeur : 737  
Né le 10 janvier 1984 à Annecy (74)

6° **Madame Sylvie RAGOT épouse RADIUS**  
N° Electeur : 2014  
Née le 17 août 1955 à Ventiane (Laos)

3° **Mademoiselle Béatrice NICOLLIN**  
N° Electeur : 1770  
Née le 16 février 1972 à Annecy (74)

7° **Monsieur Tony BARILLIER**  
N° Electeur : 95  
Née le 23 avril 1958 à Annecy (74)

4° **Mademoiselle Stéphanie SKANDERA**  
N° Electeur : 2215  
Née le 01 novembre 1975 à Annecy (74)

8° **Madame Alice BURNET épouse BERTHET**  
N° Electeur : 417  
Née le 2 septembre 1928 à St-Martin-Bellevue (74)

9° **Mme Sarah BERIOUCHE**  
N° Electeur : 153  
Née le 15 février 1965 à Suresnes (92)

13° **Mme Christel TAILLANDIER ép. MARTINET**  
N° Electeur : 2242  
Née le 14 avril 1978 à Sisteron (04)

10° **Madame Christine BORGEL épouse DURAND**  
N° Electeur : 297  
Née le 15 décembre 1965 à Annecy-le-Vieux (74)

14° **Monsieur Georges BIOLLEY**  
N° Electeur : 221  
Né le 13 septembre 1933 à Thonon les Bains (74)

11° **Monsieur Sébastien CHAMPLONG**  
N° Electeur : 515  
Né le 29 novembre 1974 à Annecy (74)

15° **Monsieur Cyril DELABRE**  
N° Electeur : 764  
Né le 20 novembre 1980 à Montluçon (03)

12° **Monsieur Yannick LEJARS**  
N° Electeur : 1486  
Né le 20 septembre 1974 à Fontainebleau (77)

**Le Conseil Municipal** charge Monsieur le Maire d'informer chaque personne tirée au sort de sa désignation, de préciser sa profession et de lui demander si elle a déjà exercé les fonctions de Juré au cours des quatre années écoulées.

#### **11 -Questions diverses :**

- ✓ **Demande d'autorisation au titre des installations classées d'ALCATEL VACUUM** : avis favorable du commissaire enquêteur.
- ✓ **Grève des enseignants le 15 mai 2008** : à Pringy, en maternelle, 1 classe est fermée ; en primaire, toutes les classes sont fermées. Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune ne dispose ni des moyens matériels, ni des moyens humains d'assurer un service minimum d'accueil. Il rappelle la position de l'Association des Maires de France : il appartient à l'Education Nationale d'assurer le remplacement des grévistes.
- ✓ **Visite d'une délégation du Conseil Municipal de Pringy à Rebra (Roumanie)** : des membres du Conseil Municipal se sont rendus en Roumanie du 3 au 10 mai 2008 dans le cadre du parrainage qui unit les 2 communes Pringy/Rebra.
- ✓ **Vide grenier du 12 mai 2008** : cette manifestation organisée par le Comité des Fêtes a connu un vif succès (plus de 140 exposants). A l'avenir, prévenir la Police Intercommunale de ces manifestations pour que les agents puissent organiser des passages dans la journée
- ✓ **Tournoi du Foot** : il s'est déroulé le 11 mai 2008
- ✓ **Agenda des réunions à venir.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30

**Pringy, le 28 mai 2008**  
**Jean François PICCONE**  
**Maire,**